

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-523034

ND 53368

Maladie Dentaire Optique

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 09099

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

FARIS ABDELLAH

Date de naissance :

10/03/66

Adresse :

Hab. Tchell

Tél. :

06 61 19 63 97

Total des frais engagés :

DR. OPTOMÉTROLOGIE

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR. NAVYME KADIR

Date de consultation :

19/11/2020

Nom et prénom du malade :

RHOUHI MUPRAS

Age :

Lien de parenté :

Lui-même Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Presbytie

Age :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

ONIX

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 11/12/2020

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Participant	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		
Optique Mille Pour Cent Optométriste & Opticien 425 Centre Ville Bd. Angas Casablanca -	11/12/10					61300	

Docteur Karim NAYME
Ophtalmologiste

Maladies et chirurgie des yeux



Chirurgie de cataracte - Glaucome

Chirurgie réfractive - Traitement du Kératocône

Oeil et diabète

Adaptation en lentilles de contact

Pathologie vitréo-rétinienne

Chirurgies des paupières et des voies lacrymales

الدكتور كريم النعيم
طبيب العيون
أمراض و جراحة العيون

جراحة الحالة داء الزرق

تصحيح البصر بالليزر

إصابة العين بداء السكري

العدسات اللاصقة الطبية

أمراض السائل الزجاجي و الشبكة

جراحة الجفون و مسالك الدموع

casablanca

Le 19 novembre 2020

Mme RHOUL HIND

Monture + verres correcteurs progressifs

Antireflets

VL : OD = + 3.00 (- 0.50 à 69°)
OG = + 3.75 (- 0.50 à 88°)

VP : ODG = Add : + 2.25

Optique Mille Pour Cent
Optométriste & Opticien
N°425 Centre Ville Bd. Anglais
- Casablanca -

Lot Nassim, lot N°5 Route d'Azemour
Tél: 0522 36 60 79 / 0643 08 22 95

DR. NAYME Karim
Ophtalmologie

Prise de RDV par téléphone

5, Bd Abdelhadi Boutaleb (ex Rte d'Azemour) Lot. Nassim Casablanca
5، شارع عبد الهادي بوطالب (طريق أزمور سابقاً) حي نسيم البيضاء

📞 + 212 522 36 60 79 / 06 43 08 22 95

@ karim.nayme@gmail.com Cabinet ophtalmologie Dr nayme karim



Opticien - Optométriste

Facture :

0002934

Date :

11/12/2020

Mr : R.HOUZ HIND

Docteur :

Type des Verres: Progressif catégorie

anti reflet bleu HD 87 mm 1.6

Monture : OPTIQUE 1300

* Vision de Loin :

OD	Axe	69 ²	Cyl	50	Sph + 3.00	1500
OG	Axe	88 ³	Cyl	50	Sph + 3.71	1500

* Vision de Prés :

OD	Axe	1	Cyl	1	Sph	1
----	-----	---	-----	---	-----	---

OG	Axe	Optique Mille Pour Cent	Cyl	1	Sph	1
----	-----	-------------------------	-----	---	-----	---

Optométriste & Opticien
N°425 Centre-Ville Bd. Anglais
Casablanca

Add : + 212 5

Montant : 1300

N°425 Centre-Ville Bd Anglais - Casablanca
ICE : 001834000001810 - IF : 018345 - R.C: 242426
T.P : 023451 - Patente : 30057211 - INP : 91023705